

**CAHIER DES CHARGES  
POUR CONSTRUCTION DES « BOITES »  
Abritées par une halle commerciale  
au Pont de Fillinges  
Version 06 du 03/08/2020**

**Préambule :**

La Municipalité de Fillinges a projet de construire une halle à Pont de Fillinges qui abritera un distributeur de pizza, une pâtisserie, un Point de vente collectif, un Wc public, une halle voyageur et un local technique.

Cette halle sera composée :

- D'un sol en béton industriel + silice en surface.
- D'un toit non isolé
- De poutres pour supporter le toit

L'eau, l'électricité et le téléphone seront acheminés à des emplacements réguliers dans le sol et la charpente de la halle.

Pour l'électricité et le téléphone, il sera prévu des chemins de câble au faitage de la Halle, charge aux locataires de demander le raccordement électrique et FT avec la fourniture des câbles de liaison entre le local technique et leur lot et le déplacement de la descente verticale fournie.

La dalle béton sera équipée de siphons de sol pour l'évacuation des eaux.

Un bail commercial sera conclu avec chaque commerçant :

- La Pizzeria pour la location d'un emplacement :
  - o D'un espace de préparation, vente directe et distributeur de pizza de 45.98m<sup>2</sup>
- La Pâtisserie pour la location d'un emplacement :
  - o D'un espace de préparation et vente directe de 27.88m<sup>2</sup>
- l'Association « Les Paysannes » pour la location d'un emplacement :
  - o D'un espace de vente de 166.38m<sup>2</sup>
  - o D'un espace de stockage et drive de 60.82m<sup>2</sup>

Chaque commerçant installera à sa charge, sous cette halle, une structure en bois démontable qui répondra aux spécifications techniques ci-dessous.

**Restriction concernant les produits vendus (PVC « Les Paysannes »):**

Le point de vente collectif doit répondre à la réglementation en vigueur : Entre autre ne sont vendus que des produits directement du producteur au consommateur sans intermédiaire.

Les produits à la vente doivent être d'origine du département de Haute Savoie uniquement.

Pas de vente de pain ni de viennoiseries.

**Restrictions techniques**

La structure en bois devra être démontable en quinze jours à la charge de leur propriétaire.

Aucun percement ne sera autorisé ni sur les poutres ni sur les poteaux, qui devront être dans leur état d'origine lors de la restitution de l'espace de la halle. Les boîtes devront être distantes de 10cm au minimum de la structure de la halle.

La fixation mécanique dans le dallage est autorisée.

La dalle béton pourra être recouverte par un sol souple enlevable.

La température normale d'utilisation de l'espace de vente doit être au maximum de 12°C pour être exempt de la réglementation thermique RT2012.

Dans le cas contraire, le preneur devra réaliser toutes les démarches administratives à ses frais pour obtenir la conformité RT2012 de son local ;

Aucune porte ne sera autorisée côté Nord du bâtiment pour être conforme au plan de prévention des risques concernant les zones inondables.

Aucun lot ne pourra demander une puissance électrique supérieure à 36 KVA (branchement Tarif Bleu)

Il n'est pas prévu de système de réception TV.

**Architecture des boîtes & réglementations:**

- La définition architecturale et formelle des boîtes est laissée à la charge du preneur, mais doit respecter les éléments de ce cahier des charges (voir notamment annexe composition de paroi et aspect de façade). Il appartient au preneur de s'entourer d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour réaliser son projet et les **autorisations administratives** éventuelles, et d'en mener à bien la construction.
- Le preneur doit s'assurer la **conformité au feu** de sa boîte, en respectant l'OBLIGATION suivante : **la charpente de la halle doit rester visible.**
- Le preneur doit s'assurer du respect de la RT 2012, de la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public), du code du travail et des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de sa boîte.
- Le preneur devra assurer la solidité de sa propre "boîte", notamment en terme d'étanchéité de toiture.

- Le preneur doit s'assurer le respect du Plan de Prévention des Risques (PPR) :

- o Le projet se situe en zone bleu du PPR, car risque de débordement (intensité faible) du ruisseau situé au nord de la parcelle.
- **Les façades exposées des bâtiments (nord) seront renforcées et aveuglées sur une hauteur de 1m.**
- **Les constructions futures posséderont des vides sanitaires avec des drains de ressuyage.**

**Structure de boîte:**

- Structure bois auto-stable, ne devant pas toucher ou s'accrocher à la structure de la halle.
- Concevoir la boîte avec un plancher technique en bois (passage isolation, ..) en ménageant l'accès PMR lorsque nécessaire (ERP), sinon, se conformer au code du travail.
- Pour les surfaces inférieures à 50m<sup>2</sup> -> pas de RT 2012.
- Pour les surfaces supérieures à 150m<sup>2</sup>, rester sur une température inférieure à 12° (conservation des aliments) -> pas de RT2012.

**Revêtement de sol :**

- Carrelage interdit. L'installation de la boîte doit être réversible et ne pas laisser de trace en cas de démontage.
- Faux plancher bois autorisé (isolation, conduites EU, AEP, Elec, ...).

**Accès handicapés :**

- Toute rampe d'accès handicapé extérieure à la limite de prestation de la boîte est interdite. La rampe doit être contenue dans le volume de la boîte.
- Le preneur doit prévoir une bande de guidage d'accès au commerce concerné, depuis la place handicapé.
- Les preneurs doivent prévoir une bande de guidage d'accès à chaque commerce depuis la place handicapé, afin qu'ils s'entendent sur une bande de guidage rationalisée.
- Une rainure de guidage périphérique est prévue sur le dallage de la halle.

**Fluides et réseaux :**

- Ventilations primaires (VP) de chute seront placées en ventouse ou sur le toit de chaque boîte, à la charge du preneur: **position VP à faire valider au bureau de contrôles, car risque d'humidité sur la charpente située au-dessus.**
- Bac à graisse sera à l'intérieur du local et à la charge du preneur, situé sous évier, avant de se raccorder sur EU. **Interdictions de verser de l'Huile chaude directement dans les conduites d'eaux usées.**
- Les attentes EU / AEP seront dans des regards béton dans le dallage. Les locataires devront se raccorder sur ces attentes ;
- Les attentes Enedis et ORANGE seront constituées de cheminements en plafond de la Halle et des dérivations dans le local technique de la Hall. Chaque locataire devra faire des demandes de raccordements aux concessionnaires.
- Le branchement électrique à la charge du locataire devra comprendre :
  - o Le câble d'alimentation électrique de puissance et de télérelève entre le lot et la gaine technique ENEDIS
  - o Le panneau de contrôle et le disjoncteur de branchement adapté à la puissance souscrite
- Le branchement France Télécom à la charge du locataire devra comprendre :
  - o Le câble ORANGE entre la réglette ORANGE dans le lot et la gaine technique ORANGE.
  - o La réglette ORANGE dans le lot
- Le preneur devra réaliser le traçage électrique de son arrivée d'eau principale sur la hauteur du vide sanitaire pour la mise hors gel de la conduite d'eau.

**Enseigne :**

- Se référer à la charte enseigne (lettrage et CMF). Enseigne lumineuse interdite. Eclairage pour projection si nécessaire.



ARCHIMOTION  
CABINET D'ARCHITECTURE

Oliver POULET - Architecte HMONP  
1461 route de Juffly - 74250 FILLINGES  
06 7444 7333 - olivier.poulet@archimotion.fr

Maître d'ouvrage:

Mairie de Fillinges

Route du Chef Lieu  
FILLINGES

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE  
COMMERCIALE**

D 907 Pont de Fillinges

N° de projet :

040

Date :

03/08/2020

CAHIER DES CHARGES BOITES

Format :

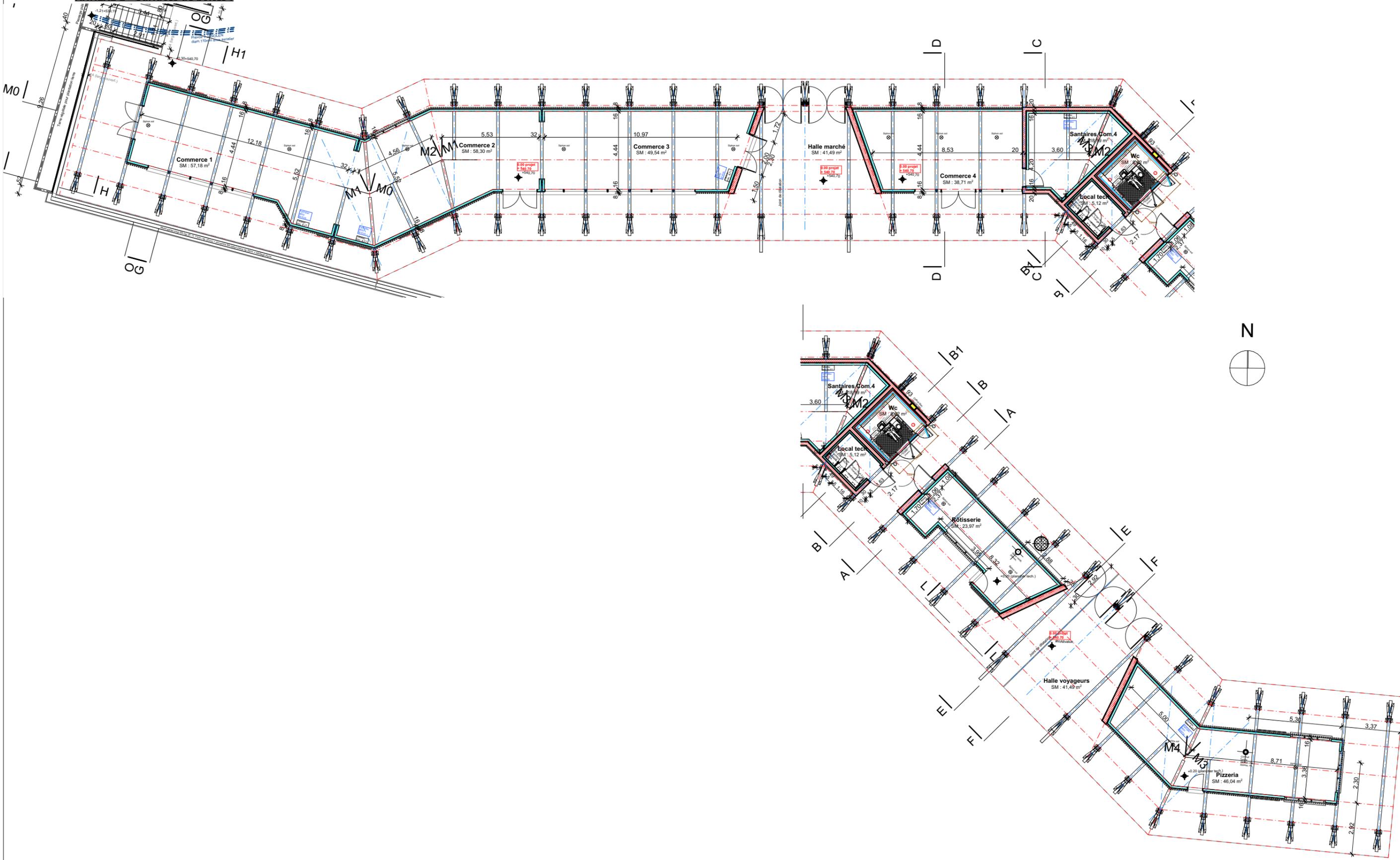
A3

Révision:

17 - EXE

N° de plan: 12 - EXE V6

**ANNEXE 1 - Surfaces de boîtes :**



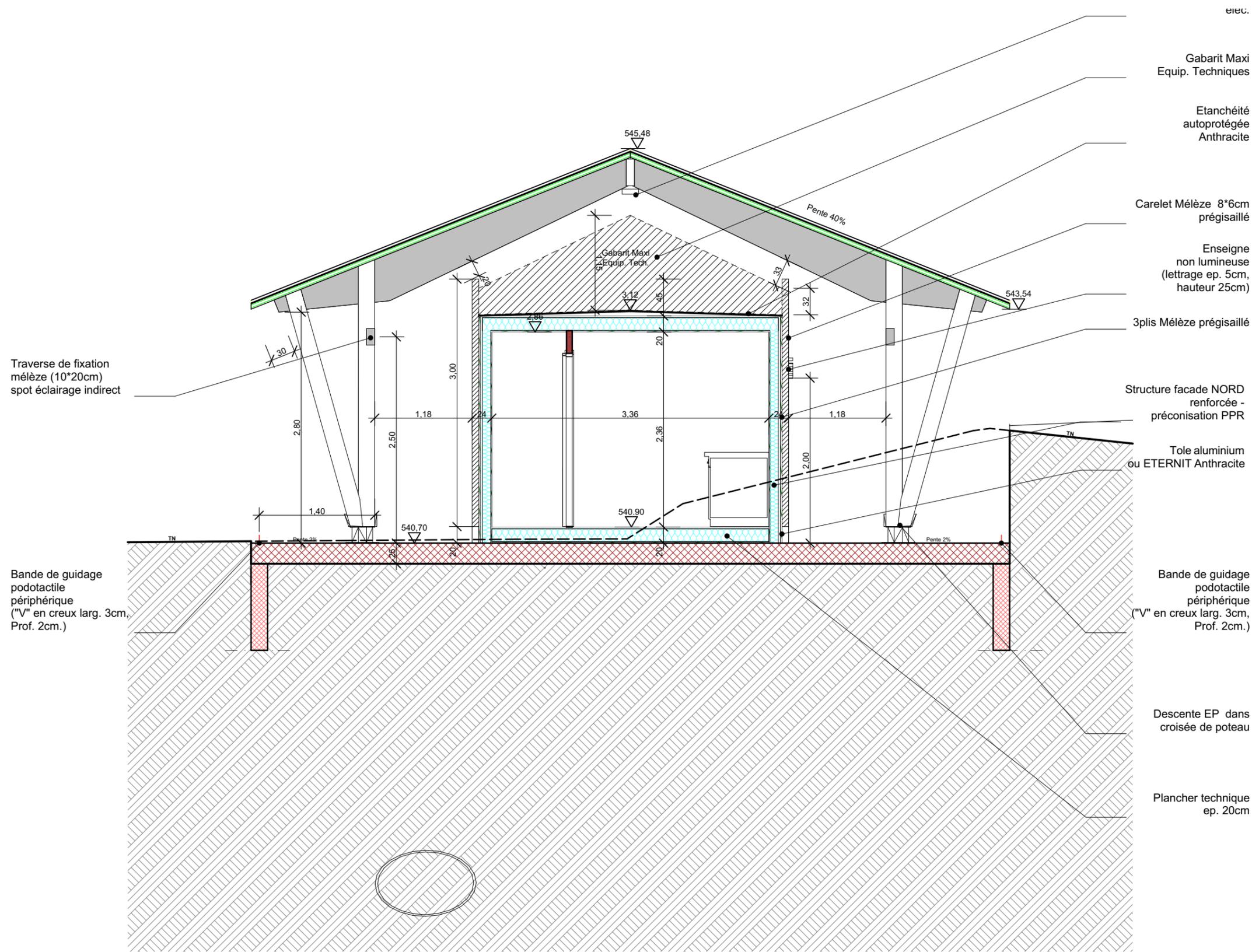
Maître d'ouvrage:  
Mairie de Fillinges  
Route du Chef Lieu  
FILLINGES

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMERCIALE**  
D 907 Pont de Fillinges

N° de projet : 040  
Date : 03/08/2020  
Format : A3  
Révision:

**CAHIER DES CHARGES BOITES - ANNEXE 1**  
17 - EXE  
N° de plan: 13 - EXE V6  
Ech 1/200

**ANNEXE 2 - Composition de paroi - COUPE AA :**



elec.

Gabarit Maxi  
Equip. Techniques

Etanchéité  
autoprotégée  
Anthracite

Carelet Mélèze 8\*6cm  
prégisailé

Enseigne  
non lumineuse  
(lettrage ep. 5cm,  
hauteur 25cm)

3plis Mélèze prégisailé

Structure facade NORD  
renforcée -  
préconisation PPR

Toile aluminium  
ou ETERNIT Anthracite

Bande de guidage  
podotactile  
périphérique  
("V" en creux larg. 3cm,  
Prof. 2cm.)

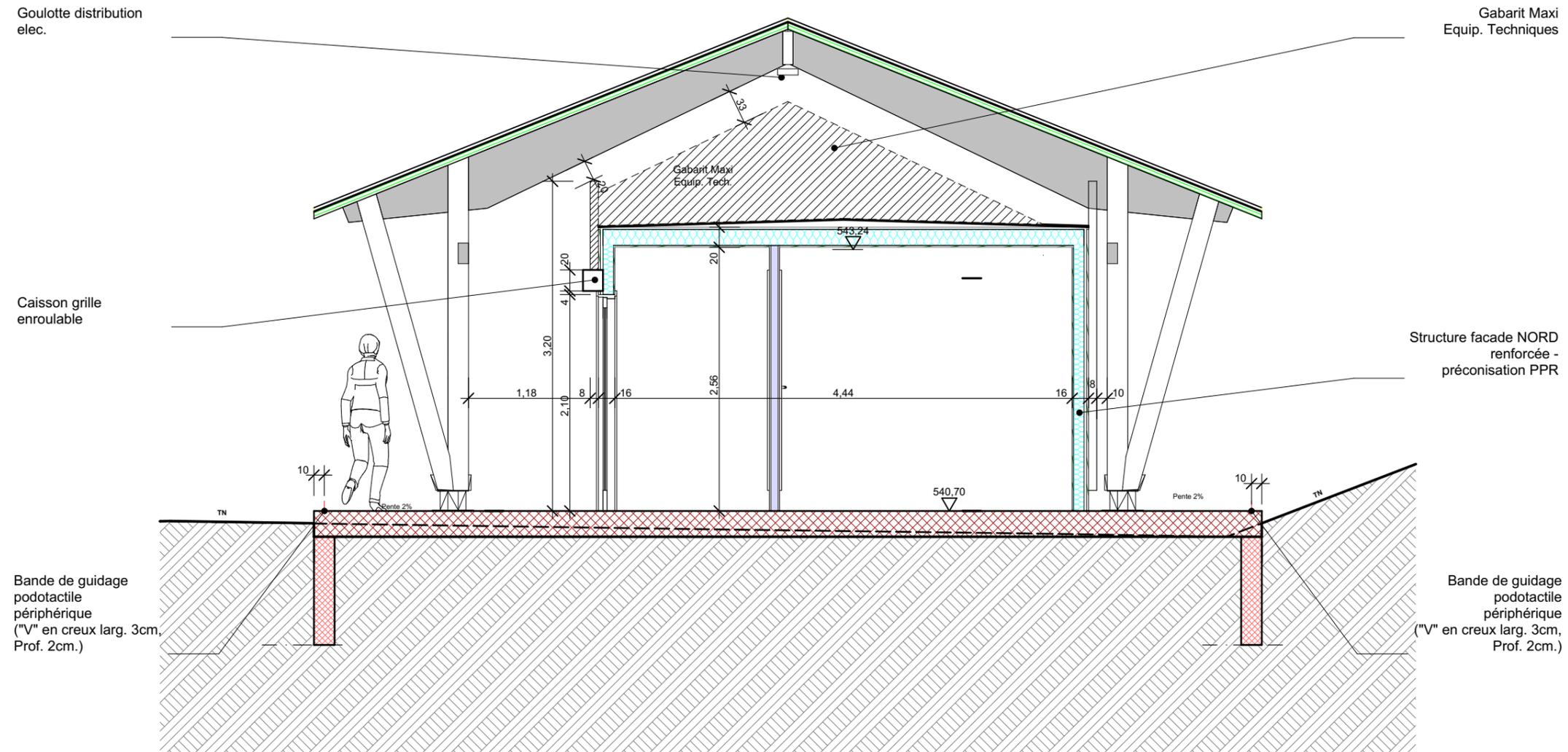
Descente EP dans  
croisée de poteau

Plancher technique  
ep. 20cm

Traverse de fixation  
mélèze (10\*20cm)  
spot éclairage indirect

Bande de guidage  
podotactile  
périphérique  
("V" en creux larg. 3cm,  
Prof. 2cm.)

**ANNEXE 2 - Composition de paroi - COUPE DD :**



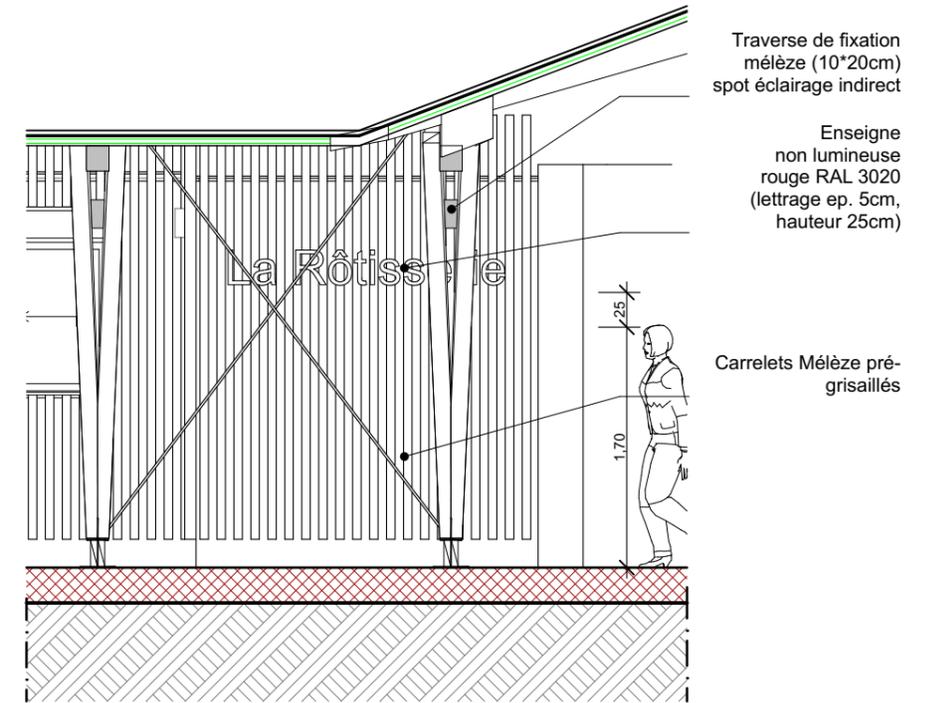
**ANNEXE 3 - Aspect carrelets (larg 6cm\*prof 8cm) Mélèze prégrisailés (école de Bogève) :**

Objectif : être robuste pour limiter le vandalisme et les dégradations.

Couleur: « HAUSERMANN WOODCARE Metallic » - peinture de finition couvrante à effet métallique N°9 anthracite métallique.  
"REMMERS gry protect" gris graphit



**ANNEXE 5 - Enseigne :**



**ANNEXE 3 - Aspect bardage ajouré (larg 10cm) Mélèze prégrisailés (école de Bogève) :**

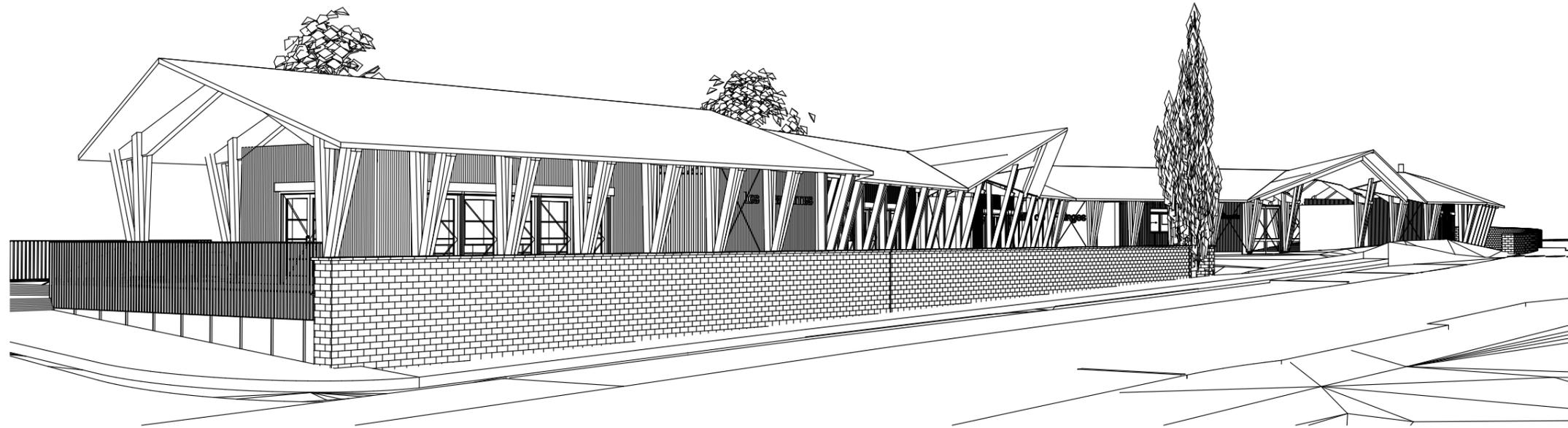
Objectif : être robuste pour limiter le vandalisme et les dégradations.

Couleur: « HAUSERMANN WOODCARE Metallic » - peinture de finition couvrante à effet métallique N°9 anthracite métallique.



**ANNEXE 4 - Aspect de façade :**

Objectif : être robuste pour limiter le vandalisme et les dégradations.



ARCHIMOTION  
CABINET D'ARCHITECTURE  
Oliver POULET - Architecte HMONP  
1461 route de Juffly - 74250 FILLINGES  
06 7444 7333 - olivier.poulet@archimotion.fr

Maître d'ouvrage:  
Mairie de Fillinges  
Route du Chef Lieu  
FILLINGES

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE  
COMMERCIALE**  
D 907 Pont de Fillinges

N° de projet :  
040

Date :  
03/08/2020

CAHIER DES CHARGES BOITES - ANNEXES 3-4-5

Format :  
A3

Révision:

17 - EXE

N° de plan: 16 - EXE V6



## Collaborateurs vente

Service interne

### häußer mann vente:



**Export pays de l'Est + France**  
Andreas Griche  
Tél. +49 (0)71 93/54-702  
agrliche@haeussermann.de



**Chef de marché Sud-Est + Suisse allemande**  
Jürgen Ulmer  
Tél. 071 93/54-35  
julmer@haeussermann.de



**Directeur vente**  
Volker Reith  
Tél. +49 (0)71 93/54-71  
vreith@haeussermann.de



**Chef de marché Nord**  
Stephan Seidel  
Tél. +49 (0)71 93/54-48  
sseidel@haeussermann.de



**Chef de marché Sud-Ouest + Autriche**  
Steffen Hopp  
Tél. +49 (0)71 93/54-43  
shopp@haeussermann.de



**Industrie**  
Wolfgang Krüger  
Tél. +49 (0)71 93/54-73  
wkrueger@haeussermann.de

### häußer mann logistique:



Robert Schöch  
Tél. +49 (0)71 93/54-45  
rschoch@haeussermann.de



Thorsten Schnepf  
Tél. +49 (0)71 93/54-47  
tschnepf@haeussermann.de



Michael Fleischmann  
Tél. +49 (0)71 93/54-76  
mfleischmann@haeussermann.de

4

## Collaborateurs vente

Service externe



**France + Belgique**  
Thorsten Meyer  
port. + 33 (0)680/257100  
tmeyer@haeussermann.de



**France + Suisse + Marchés nouveaux**  
Eric Zink  
port. + 33 (0)674/043816  
ezink@haeussermann.de



**Allemagne / Est**  
Carsten Hagedorff  
port. + 49 (0)173/3419880  
chagedorff@haeussermann.de



**Allemagne / Nord**  
Günther Nörder  
port. + 49 (0)172/7432459  
gnorder@haeussermann.de



**Région adriatique**  
Hans Stodler  
port. + 43 (0)664/1269145  
hstodler@haeussermann.de

5

## häußer mann woodCARE

Accessoires

### häußer mann woodCARE Natur, peinture de finition lasure

Position	coloris	description	m <sup>2</sup> / bidon	Caractéristique
1	incoloré	hydrophobe	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
2	mélèze 30	hydrophobe	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
3	gris naturel	hydrophobe	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
4	chêne clair	lasure à base aqueuse	20 - 25 m <sup>2</sup>	●●
5	chêne	lasure à base aqueuse	20 - 25 m <sup>2</sup>	●●
6	noyer	lasure à base aqueuse	20 - 25 m <sup>2</sup>	●●
7	teck	lasure à base aqueuse	20 - 25 m <sup>2</sup>	●●

### häußer mann woodCARE Metallic, peintures de finition couvrante, effet métallique

Position	coloris	description	m <sup>2</sup> / bidon	Caractéristique
8	aluminium métallique	nanotechnologie	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
9	anthracite métallique	nanotechnologie	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
10	rouge perle métallique	nanotechnologie	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
11	bleu acier métallique	nanotechnologie	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
12	cuivre métallique	nanotechnologie	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●

### häußer mann woodCARE Patina

Position	coloris	description	m <sup>2</sup> / bidon	Caractéristique
13	Patina médium	hydrophobe	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●
14	Patina foncé	hydrophobe	15 - 20 m <sup>2</sup>	●●

#### Note!

Traitement insecticide et fongicide d'après la norme EN-68800 en première couche pour l'extérieur sur demande.

#### Note!

Sur demande: tous les coloris RAL et NCS réalisables. Couleurs spéciales d'après échantillon à partir de 50 m<sup>2</sup>.

● 2,5 litres / bidon

● application d'une couche

21



ARCHIMOTION  
CABINET D'ARCHITECTURE  
Oliver POULET - Architecte HMNOP  
1461 route de Juffly - 74250 FILLINGES  
06 7444 7333 - olivier.poulet@archimotion.fr

Maître d'ouvrage:  
Mairie de Fillinges  
Route du Chef Lieu  
FILLINGES

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE  
COMMERCIALE**  
D 907 Pont de Fillinges

N° de projet :  
040

Format :  
A3

Date :  
03/08/2020

Révision:

CAHIER DS CHARGES BOITES - ANNEXE 5

17 - EXE

N° de plan: 17 - EXE V6